

SÉANCE DU 07 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le 07 mai, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : DUBOIS Jean-Louis, Maire.

Date de convocation : 29/04/2021

Présents : Mrs DUBOIS, LOCHARD, Mme BERNIER, Mrs PEJOU, TARRADE, Mme LORNAC, Mr TEXIER, Mmes FILIATRE, BARDEAU, Mr MACARY, Mmes LABONNE, BLANCHER.

Absents excusés : Mr GORY, Mr DEFORGE.

Absente : Mme REIX-PEYTOUR.

Mr GORY a donné son pouvoir à Mme FILIATRE.

Mr DEFORGE donné son pouvoir à Mr MACARY

Madame Carole BARDEAU a été élue secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur le Maire fait savoir à l'assistance qu'en fin de séance Monsieur ROUX (PRECIS MECA SYSTEM) viendra présenter un projet.

-1-

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

-2-

DÉCISIONS

Monsieur DUBOIS rend compte des décisions prises depuis le précédent conseil municipal :

- 2021-010 Signature devis – Travaux réseaux eaux pluviales – 06/04/2021

Il a été procédé à la signature d'un devis avec l'entreprise HEBRAS TP pour un montant de 10 643.60 €.

- 2021-011 Signature de devis – Mission APS / Étude de faisabilité – 06/04/2021

Il a été procédé à la signature d'un devis avec la SARL DMO pour un montant de 3 900 €.

- 2021-012 Convention psychologue scolaire – 15/04/2021

Il a été procédé à la signature d'une convention avec la Mairie de Condat sur Vienne pour définir les modalités pratiques et financières de l'installation du psychologue scolaire.

- 2021-013 Signature devis – Travaux d'enrochement lagunes - 15/04/2021

Il a été procédé à la signature d'un devis avec l'entreprise MASSY TP pour un montant de 56 147.57 € HT.

APPROBATION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Monsieur le Maire informe l'assistance que la loi du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique crée une nouvelle obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics : celle de créer les Lignes Directrices de Gestion (L.D.G.) à compter du 01/01/2021.

Il est imposé :

- 1°) d'élaborer une stratégie pluriannuelle de politique RH
- 2°) de promouvoir et valoriser les parcours professionnels.

Dans la première partie, dix volets sont consacrés à la politique « Ressources Humaines » :

1. Les effectifs
2. Le temps de travail
3. Les mouvements
4. Les rémunérations
5. Les formations
6. Les absences
7. Les conditions de travail
8. La protection et l'action sociale
9. L'égalité professionnelle
10. Les Bénéficiaires de l'obligation de travailleurs handicapés (BOETH)

Dans cette partie des actions à mettre en place sont proposées avec un échéancier.

Dans la deuxième partie, deux volets abordent la valorisation et la promotion des parcours professionnels :

1. Les orientations générales en matière de promotion (avancement-promotion interne)
2. Les orientations générales en matière de valorisation des parcours

Dans cette deuxième partie, un ou plusieurs critères sont proposés avec des ordres de priorité. La mise en œuvre des lignes directrices de gestion de cette partie vise à hiérarchiser les demandes des agents (si plusieurs agents sont concernés par une même promotion en même temps). Il semble très peu probable qu'à MAGNAC-BOURG il soit nécessaire de déployer le dispositif.

Le Centre de Gestion a accompagné les collectivités du département pour qu'elles puissent se mettre en conformité avec la réglementation.

Au regard du bilan social transmis en fin d'année, des spécificités locales et des outils déjà mis en place dans la collectivité, des actions à déployer au niveau local ont été identifiées, des ordres de priorité ont été déterminés et un calendrier proposé sur la durée du mandat.

Après vérification de leur cohérence par le Centre de Gestion, Les Lignes Directrices de Gestion, le plan d'action et l'échéancier ainsi élaborées ont été validés par le Comité Technique, et doivent maintenant être approuvés par le Conseil Municipal.

Aussi, Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'entériner les L.D.G. de la Commune afin de satisfaire aux dispositions légales.

Après, en avoir délibéré, le conseil municipal :

*Approuve à l'unanimité des membres présents les Lignes Directrices de Gestions présentées.

-4-

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) – TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE AUX E.P.C.I.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi « ALUR » dans son article 136 II, dispose le transfert obligatoire et définitif de la compétence Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) aux intercommunalités. Ce principe est inscrit dans le Code Général des Collectivités territoriales à l'article L.5214-16.

Toutefois le législateur avait également prévu un dispositif permettant de s'opposer à ce transfert : si au moins 25 % des communes représentant au moins 20% de la population avaient délibéré dans les trois mois précédents la date du 26 mars 2017 pour manifester leur opposition, le transfert n'avait pas lieu.

En 2017, la majorité des communes avait décidé de s'opposer au transfert (dont la Commune de Magnac-Bourg via sa délibération n°2017-002 du 19 Janvier 2017), celui-ci n'avait donc pas eu lieu.

La Loi précise que, s'il n'a pas été effectué précédemment, le transfert de compétence à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale se réalisera automatiquement « *Le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.* »

Toutefois le même mécanisme d'opposition au transfert de compétence est également rendu possible à cette occasion. Pour ce faire, au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population doivent délibérer entre le 1^{er} avril et le 30 Juin 2021 afin de s'y opposer.

Il est rappelé qu'une fois le transfert de cette compétence effectué, il devient définitif, Il ne sera donc plus possible de la restituer aux communes.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le transfert de cette compétence en votant oui pour le transfert et non pour conserver la compétence PLU.

Vote oui : 0

Note non : 14

Abstention : 0

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le conseil municipal :

- S'oppose au transfert de la compétence P.L.U à la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne

- Autorise le Maire à notifier la présente délibération à Président de la Communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne

-5-

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SÉJOUR EN CENTRE DE VACANCES

Les membres du Conseil Municipal décident d'accorder une participation aux frais de séjour des enfants de la Commune partant en Centre de Vacances.

Cette participation s'appliquera pour tous les séjours (Hiver, Printemps, Été).

Elle sera accordée pour un montant forfaitaire de 54 € par séjour et par enfant et ce pour tous les enfants de la Commune pour l'année 2021, ce montant étant identique au montant de la participation pour l'école.

-6-

QUESTIONS DIVERSES

Élections –

Monsieur le Maire fournit des explications sur la mise en place des élections départementales et régionales qui auront lieu au mois de juin, notamment concernant les deux bureaux de vote à instaurer.

Un plan a été fourni par la Préfecture. Il faut, en permanence, sept assesseurs pour un bureau de vote.

Monsieur DUBOIS stipule que la tenue du bureau de vote est obligatoire pour les élus et procède à la lecture de textes règlementaires.

Une première proposition est présentée. Les personnes indisponibles, ou souhaitant modifier leur créneau de présence, sont invitées à en aviser le secrétariat.

C.A.U.E.

Madame BERNIER rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que le C.A.U.E. a été consulté dans le cadre d'une étude pour la redynamisation du centre-bourg et que des ateliers devaient être créés.

Des membres du C.A.U.E. viennent le 09 Juin à 14h30 présenter leur diagnostic. Tous les élus intéressés peuvent venir. Cette première réunion accueillera uniquement des élus. Les ateliers seront conduits en mode participatif.

Il est demandé aux membres du conseil de faire savoir s'ils seront présents ou non à la réunion pour avoir une idée de nombre de participants.

BOUCHERIE

Le dossier avance doucement. La première esquisse a été reprise. L'étude de sol n'est pas très bonne. Une première option conduirait à un surcoût de 40 000 € ; pour étudier une option alternative, Une entreprise doit venir pour effectuer une étude à la pelle pour déterminer le type de fondations à privilégier.

ODHAC – Hôtel du Midi

Madame BERNIER présente le premier projet de l'ODHAC visant à construire 8 appartements en lieu et place du bâtiment actuel. Il est composé de 4 T2, 3 T3 et 1 T4.

Celui-ci a été rejeté par les bâtiments de France. Le responsable des travaux a demandé le soutien de la commune.

Une réunion est programmée le 18 Mai à Saint-Germain-Les-Belles ; le sujet sera abordé.

ODHAC – Agence postale

La devanture est passablement dégradée. Une solution serait d'ouvrir un sinistre à l'encontre de l'ODHAC.

La décision est reportée, pour ne pas interférer avec le projet de l'Hôtel du Midi.

En tout état de cause, une réunion de la commission urbanisme sera organisée après le 18 Mai.

FOIRES

Monsieur PEJOU explique qu'un groupe de travail a été constitué avec les communes qui organisent des foires ou marchés. Seules les communes de Pierre-Buffière et Saint-Hilaire ne sont, pour l'instant, pas représentées.

L'objectif est de proposer à la communauté de communes de financer des supports publicitaires communs mais individualisés avant l'été.

RESTOS DU CŒUR

Madame LORNAC informe les membres présents qu'une convention est conclue avec les « Restos du Cœur » concernant la mise à disposition gratuite des locaux de Briance Breuilh.

Le passage du camion itinérant est prévu le 26 Mai de 10h30 à 11h30. Trois familles de MAGNAC vont à PIERRE-BUFFIERE, ce point d'arrêt pourrait s'avérer pratique pour elles.

TRAVAUX ROUTE DE LA GARE

Madame LORNAC manifeste sa déception. À son sens les travaux engagés n'ont pas eu d'incidence sur la vitesse. Elle est rejointe en ce sens par Monsieur MACARY.

Monsieur LOCHARD précise qu'il manque quelques panneaux et que quelques modifications vont être apportées. Il estime qu'il faut attendre quelques mois pour évaluer l'efficacité du dispositif et suggère de demander à la gendarmerie d'effectuer quelques contrôles.

TERRAIN DE FOOTBALL

Le décompactage du terrain de football a été effectué.

Madame LABONNE informe l'assistance que la rubalise matérialisant l'interdiction d'accéder au stade a été enlevée. Par ailleurs, elle souligne que certains outils laissés à proximité du terrain sont dangereux.

De nombreux débris jonchent le sol de l'appentis qui jouxte la buvette. Madame FILIATRE souhaiterait savoir qui doit procéder à leur enlèvement et nettoyer la zone.

Après divers échanges, il ressort qu'une réunion avec la direction du club de foot s'avère nécessaire pour trouver une solution.

VÉLO

Roue Léo Vert, basé à Salon-La-Tour, sollicité par l'équipe municipale pourrait organiser une balade à vélo électrique.

Les futurs emplacements de parcs à vélos ont été identifiés par un marquage au sol. La pose est prévue fin juin, et sera échelonnée.

SITE INTERNET

Madame BARDEAU rappelle que suite à un incendie, les données de notre site sont perdues et qu'à l'heure actuelle, il n'est pas possible de savoir ce qui sera récupérable.

Elle essaie de trouver un compromis via Centre France pour bénéficier d'un site plus récent. Pour l'instant elle n'a pas de réponse.

ÉCOLE

Madame LABONNE expose qu'elle a des retours positifs des familles concernant le plateau surélevé et les aménagements faits à la cantine pour assurer la distanciation.

Par ailleurs, elle fait savoir que via le projet « Plan Bibliothèque » il est possible d'obtenir une subvention d'un montant de 1 500 euros pour refaire la bibliothèque de l'école à condition que la collectivité s'engage à hauteur de 300 euros.

Après échanges, le conseil municipal émet un avis favorable.

CIMETIÈRE

Plusieurs visites ont eu lieu pour étudier l'aménagement paysagé du cimetière ; un retour sera fait prochainement. Le cimetière de Saint-Méard a particulièrement retenu l'attention de Madame LABONNE et Monsieur TEXIER.

INSTANCE DE COORDINATION

L'Assemblée Générale de l'Instance de Coordination a eu lieu fin avril. Madame BLANCHER fournit des explications concernant le fonctionnement du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D.) et du Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D.).

Le S.A.A.D. recrute, y compris des personnes non formées ; il faudrait diffuser l'information.

TRAVAUX RUE JEAN FAUCHER

Monsieur MACARY estime que les travaux laissent à désirer. Monsieur le Maire précise que l'entreprise doit revenir.

VERGER CONSERVATOIRE

Le verger conservatoire abrite environ soixante variétés de pommes anciennes. Monsieur TARRADE explique que les personnes en charge de la tonte rencontrent des difficultés pour passer entre les rangées et la clôture.

Il souhaiterait savoir s'il serait possible de déplacer la clôture de deux mètres, en sachant que l'achat du grillage et des poteaux seraient à la charge de l'amicale des retraités.

Après débats, le conseil municipal émet un avis favorable.

VILLAGE ÉTAPE

Monsieur PEJOU informe l'auditoire que suite au renouvellement du label, une réunion bilan de mi-parcours aura lieu mardi 25 Mai dans la matinée avec les différents référents.

DIVERS

Des panneaux de signalisation installés à la sortie de l'autoroute sont détériorés.

21H30 Monsieur ROUX – PRECIS MECA SYSTEMS – est invité à exposer son projet. Il s'agit d'un agrandissement derrière le local de Bouilletes Maison, dans l'alignement des salles de réunion de l'espace Briance Breuilh, sur une portion de la parcelle cadastrée section B numéro 912 appartenant actuellement à la commune. Le bâtiment ferait 23 mètres de long sur 15.50 mètres de large.

Ses clients ayant des soucis d'approvisionnement de pièces, l'idée est de relocaliser. La création de trois emplois est programmée pour septembre 2022, au total huit devraient voir le jour. Le recrutement a déjà commencé.

Monsieur ROUX, soucieux de l'impact environnemental, a pensé son projet de sorte que celui-ci soit limité.

Monsieur ROUX aimerait savoir si les élus ont des objections à formuler ou au contraire s'ils sont favorables à sa démarche.

Ayant pour date butoir septembre 2022, il estime qu'une acquisition du terrain en Mai serait pertinente.

Par ailleurs, il annonce qu'il est prêt à prendre en charge les frais de géomètre. Son projet reçoit un avis favorable de l'ensemble des membres présents, une réponse concernant notamment le prix de vente du terrain lui sera apportée dans la semaine.

Dans l'éventualité où les deux parties s'accorderaient, l'obtention d'un rendez-vous chez le notaire pour une vente dans le mois de mai n'est pas garantie.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 22h00.

Le Maire,

DUBOIS Jean-Louis.

